



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 juillet 2024
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2024

3-6 septembre 2024

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2024-2027

Résumé

Le Plan stratégique de l'UNICEF comprend un cadre de financement quadriennal, qui est présenté conformément à la décision 2021/19 du Conseil d'administration. Le plan financier est examiné et révisé régulièrement chaque année.

Pour l'année 2024, le montant total des recettes^a devrait atteindre 8,70 milliards de dollars, soit 3 % de plus que le montant approuvé pour 2024 figurant dans les prévisions financières actualisées du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2023-2026. Sur la base des consultations tenues avec les principaux donateurs, en 2024, les recettes annuelles devraient diminuer de 2 % par rapport à 2023, en raison d'une diminution progressive du financement du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et d'une baisse des fonds d'urgence. Les recettes annuelles devraient se maintenir à un niveau similaire en 2025 avant d'augmenter de 1 % en 2026 et de 2 % en 2027 en glissement annuel. En 2024, le montant total des dépenses devrait s'élever à 9,00 milliards de dollars, soit un dépassement d'environ 300 millions de dollars par rapport aux recettes prévues. Les dépenses supplémentaires seront financées par les soldes reportés des autres ressources. On parviendra à maintenir ainsi les recettes prévues en montrant que l'on obtient des résultats et que les fonds disponibles sont utilisés au mieux, ainsi qu'en continuant d'investir dans les activités de mobilisation des ressources et les campagnes d'information coordonnées. Les ressources mobilisées seront affectées en priorité aux programmes de coopération de pays et contribueront à améliorer la situation des enfants et les résultats obtenus en leur faveur.

Le présent cadre de prévision des recettes et des dépenses servira à déterminer les montants qui seront demandés, pour approbation par le Conseil d'administration en 2025, au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires. L'affectation de ressources ordinaires aux programmes de pays continuera de se faire

* E/ICEF/2024/28.



selon le système d'allocation des ressources ordinaires aux programmes, comme le Conseil d'administration l'a décidé dans ses décisions 2008/15 et 2013/20. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2020/22, l'UNICEF continuera également de maintenir un niveau de liquidité raisonnable pour ce qui est des ressources ordinaires durant la période couverte par le Plan stratégique.

L'UNICEF recommande que le Conseil d'administration approuve le cadre de prévisions financières pour la période 2024-2027 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 920 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2025, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables.

L'UNICEF propose d'augmenter le plafond annuel du Fonds de programmation pour les secours d'urgence à 95 millions de dollars à compter de 2024. Cette augmentation sera financée au moyen des ressources existantes et visera à accroître la capacité de l'UNICEF à répondre efficacement, de manière prévisible et en temps voulu aux besoins des enfants et des femmes touchés par des urgences humanitaires.

On trouvera à la section VI les éléments d'un projet de décision.

^a Contributions reçues des gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi qu'au titre des arrangements interorganisations et des partenariats programmatiques mondiaux, et produits provenant du secteur privé.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble	4
II. Introduction	4
III. Examen des résultats financiers de l'année 2023	4
A. Recettes	4
B. Dépenses	7
C. Fonds d'affectation spéciale (services d'achat)	7
D. Réserves et liquidités	7
IV. Prévisions financières pour la période 2024-2027	8
A. Recettes	8
B. Dépenses	9
C. Réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel	13
D. Réserves de ressources ordinaires et autres fonds	13
V. Fonds de programmation pour les secours d'urgence	14
VI. Projet de décision	16
Annexe	
Tableaux : prévisions financières	17

I. Vue d'ensemble

1. Le présent document contient le plan financier quadriennal pour la période 2024-2027, qui fait partie intégrante du Plan stratégique de l'UNICEF, conformément à la décision 2021/19 du Conseil d'administration, et qui est examiné et révisé régulièrement chaque année. Le plan financier est précédé d'un examen des résultats financiers de l'UNICEF de l'année précédente, qui vise à fournir des informations essentielles sur les recettes, les dépenses et les liquidités, lesquelles constitueront les données de référence pour ledit plan.

2. L'UNICEF a révisé ses prévisions financières pour 2024-2027 afin de tenir compte des recettes et des dépenses effectives de 2023 et des estimations révisées pour 2024-2027. Les prévisions de dépenses pour 2024-2027 ont été révisées sur la base des dernières projections concernant les recettes. L'UNICEF a établi son cadre de financement en se fondant sur les dernières informations disponibles et est demeuré prudent quant à ses perspectives financières pour la période 2024-2027, tout en surveillant de près l'évolution de la situation économique et politique mondiale.

3. Le montant des ressources ordinaires destinées au financement des programmes qu'il sera proposé au Conseil d'administration d'approuver en 2025 est estimé à 920 millions de dollars pour les cycles de programmes de pays commençant en 2026. Le montant des prévisions de dépenses afférentes aux programmes sera examiné et ajusté régulièrement compte tenu de l'actualisation des données relatives aux recettes prévues.

II. Introduction

4. Conformément à la décision 2021/19 du Conseil d'administration, le Plan stratégique de l'UNICEF comprend un plan financier quadriennal qui est examiné et révisé régulièrement chaque année.

5. Le plan financier est précédé d'un examen des résultats financiers de l'UNICEF de l'année précédente, qui vise à fournir des informations essentielles sur les recettes, les dépenses et les liquidités, lesquelles constitueront les données de référence pour ledit plan.

III. Examen des résultats financiers de l'année 2023

A. Recettes

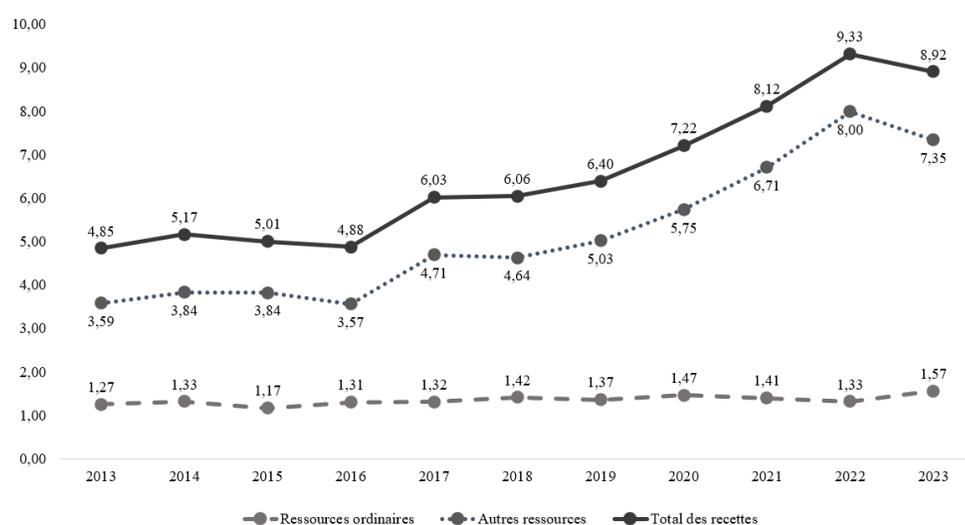
6. En 2023, le montant total des recettes s'est établi à 8,92 milliards de dollars, ce qui représente une diminution de 4 % par rapport à 2022 (9,33 milliards de dollars). Il se compose à 97 % de contributions volontaires provenant des gouvernements, du secteur privé et des particuliers ou versées au titre des arrangements interorganisations et des partenariats programmatiques mondiaux, contributions qui demeurent ainsi la principale source de revenus. Les 3 % restants sont constitués de recettes diverses (299 millions de dollars).

7. En 2023, les recettes au titre des ressources ordinaires (non préaffectées ou « de base ») se sont établies à 1,57 milliard de dollars, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2022 (1,33 milliard de dollars). Il convient de noter qu'en 2023, les recettes diverses provenant des intérêts des investissements, des droits de licence et du recouvrement des coûts des services d'achat représentaient 19 % (299 millions de dollars) du montant total des recettes au titre des ressources ordinaires. Cette augmentation significative par rapport au montant enregistré en 2022 (123 millions

de dollars) contribue à l'accroissement de la part des ressources ordinaires dans les recettes totales. Les contributions au titre des autres ressources affectées aux opérations ordinaires se sont chiffrées à 4,40 milliards de dollars et celles au titre des autres ressources affectées aux opérations d'urgence à 2,95 milliards de dollars. Le montant des autres ressources affectées aux opérations ordinaires a augmenté de 232 millions de dollars, tandis que celui des autres ressources affectées aux opérations d'urgence a enregistré une diminution substantielle de 883 millions de dollars. Cette diminution est principalement due au recul des financements flexibles accordés par le secteur privé à l'aide humanitaire en Ukraine et à une diminution progressive des financements accordés par les acteurs privés à l'Accélérateur ACT. On constate donc une diminution nette globale de 652 millions de dollars (8 %) au titre des autres ressources par rapport à 2022.

Recettes de l'UNICEF pour la période 2013-2023

(En milliards de dollars des États-Unis)



8. L'aide publique au développement mondiale est restée stable et a permis de répondre à des situations d'urgence soudaines et à des besoins humanitaires. En 2023, pour la cinquième année consécutive, ce type d'aide a enregistré un nouveau record. Les recettes provenant des partenaires du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques continuent de représenter la part la plus importante des recettes totales de l'UNICEF (50 % en 2023), mais celles qui proviennent des institutions financières internationales ont atteint un sommet de 934 millions de dollars (757 millions de dollars de financement direct et 178 millions de dollars dans le cadre d'accords tripartites), soit 10 % des recettes totales. D'autre part, les revenus provenant de modes de financement novateurs et de partenariats programmatiques mondiaux ont généré 7 % des recettes totales de l'UNICEF (479 millions de dollars de financement direct et 177 millions de dollars dans le cadre d'accords tripartites).

9. En 2023, les recettes correspondant aux autres ressources affectées aux opérations ordinaires ont augmenté de 6 % par rapport à 2022, tandis que celles correspondant aux autres ressources affectées aux opérations d'urgence ont diminué de 23 %. Sur les 11,1 milliards de dollars qu'avait pour objectif de récolter l'appel de l'UNICEF en faveur de l'action humanitaire pour les enfants lancé en 2023, seuls 3,48 milliards de dollars étaient financés au 31 décembre 2023. En termes de besoins de financement, les appels d'urgence les plus importants lancés en 2023 concernaient l'Afghanistan (1,45 milliard de dollars), l'intervention d'urgence en Ukraine

(1,06 milliard de dollars), les pays d'accueil des réfugiés syriens (892,7 millions de dollars), la République démocratique du Congo (862,4 millions de dollars) et le Soudan (837,6 millions de dollars). La moitié des contributions reçues au titre de l'aide humanitaire en 2023 ont été consacrées à sept crises : l'Afghanistan, l'Éthiopie, la République arabe syrienne, le Soudan, la crise des réfugiés syriens, l'action menée à la suite du tremblement de terre en Türkiye, et les interventions faites en Ukraine et en faveur des réfugiés ukrainiens. Seules quatre de ces crises (Afghanistan, Éthiopie, République arabe syrienne et Soudan) faisaient partie des situations d'urgence que l'UNICEF avait recensées à la mi-2023 comme nécessitant une attention et un soutien accrus. Les six principaux partenaires fournisseurs de ressources (les États-Unis d'Amérique, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, la Commission européenne, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Allemagne) représentaient 54 % du financement humanitaire total de l'UNICEF en 2023. L'affectation des ressources à un petit nombre de crises limite la capacité de l'UNICEF à répondre aux besoins des enfants qui traversent des crises humanitaires. Par ailleurs, l'affectation de ressources à des projets spécifiques nuit à la souplesse de l'intervention humanitaire et crée des déficits de financement importants. L'UNICEF demande instamment à ses partenaires fournisseurs de ressources d'offrir un financement pluriannuel souple et équitable – un financement de qualité – qui permette non seulement une intervention humanitaire rapide et fondée sur des principes, mais qui renforce aussi la résilience des populations par la préparation et les mesures d'anticipation.

10. En 2023, 108 partenaires gouvernementaux, y compris la Commission européenne, ont contribué au financement de l'UNICEF. Le montant des contributions du secteur public (gouvernements, organisations intergouvernementales et arrangements interorganisations) s'est élevé au total à 6,55 milliards de dollars, soit 6 % de plus que les prévisions et 15 millions de plus qu'en 2022. Les contributions du secteur privé (comités nationaux pour l'UNICEF, particuliers, organisations non gouvernementales et fondations) ont atteint 2,07 milliards de dollars, soit 3 % de plus que les prévisions et 22 % de moins qu'en 2022.

11. Le financement thématique flexible a diminué de manière significative en 2023, passant de 1,20 milliard de dollars en 2022 à 475 millions de dollars en 2023, en grande partie en raison de la diminution du financement flexible de l'aide humanitaire à l'Ukraine. En 2023, les contributions thématiques ne représentaient que 6 % du total des contributions au titre des autres ressources, contre 15 % en 2022, soit le montant le plus faible reçu depuis 10 ans.

12. L'évolution des recettes de l'UNICEF continue de montrer que la tendance est de plus en plus à l'affectation à des fins particulières et que le financement est de moins en moins prévisible et souple. La part des ressources ordinaires dans les recettes totales a augmenté, passant de 14 % en 2022 à 18 % en 2023, mais elle reste nettement inférieure à l'engagement de 30 % pris dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et du pacte de financement.

13. En 2022, les taux de change ont eu une incidence sur les ressources ordinaires. La situation s'est améliorée en 2023 et les gouvernements ont été plus nombreux à augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires, mais la part de celles-ci dans les recettes totales reste une source importante de préoccupation en raison du rythme beaucoup plus rapide auquel augmentent les autres ressources. L'UNICEF continue d'exhorter les États Membres à donner la priorité aux financements à des fins non spécifiées, qui sont essentiels aux engagements pris au titre du pacte de financement et à la capacité de l'organisation à remplir son mandat.

14. En 2023, les recettes diverses provenant des intérêts des investissements, des droits de licence et du recouvrement des coûts des services d'achat représentaient

19 % (299 millions de dollars) du montant total des recettes au titre des ressources ordinaires, une augmentation significative par rapport au montant enregistré en 2022 (123 millions de dollars). Malgré cette tendance positive, les recettes diverses restent une source de financement imprévisible et instable pour l'UNICEF et dépendent fortement de facteurs économiques mondiaux. Les recettes diverses ont complété les recettes au titre des ressources ordinaires provenant des contributions volontaires et contribué à accroître la part des ressources ordinaires dans les recettes totales.

15. L'UNICEF a diversifié ses sources de financement ; si environ 23 % de ses revenus proviennent du secteur privé, environ 58 % du financement souple provenant des contributions volontaires a été levé par 33 comités nationaux pour l'UNICEF et 21 bureaux de pays dans le cadre d'activités de mobilisation de fond menées auprès du secteur privé. Un total de 10,6 millions de particuliers à travers le monde constitue le plus grand groupe de contributeurs de ressources pouvant être utilisées avec souplesse. On peut y voir l'engagement et le soutien du grand public dans le monde entier en faveur du mandat et des activités de l'UNICEF.

B. Dépenses

16. En 2023, le montant total des dépenses s'est établi à 8,40 milliards de dollars, soit une diminution de 8 % par rapport à 2022 (9,15 milliards de dollars). Les dépenses afférentes aux programmes et aux activités visant l'efficacité du développement se sont élevées à 7,71 milliards de dollars (92 % des dépenses totales de l'UNICEF en 2023). Une analyse approfondie des résultats financiers de 2023 figure dans le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 ([E/ICEF/2024/AB/L.5](#)), dans le rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2023 ([E/ICEF/2024/11](#)) et dans le rapport sur l'application du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ([UNICEF/2024/EB/5](#)), et d'autres détails seront fournis aux chapitres IV et V des états financiers de l'UNICEF pour 2023.

C. Fonds d'affectation spéciale (services d'achat)

17. L'UNICEF assure des services d'achat pour le compte de tiers comme des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations et fondations internationales. Le solde de clôture de 2023 pour le fonds d'affectation spéciale pour les services d'achat s'élevait à 1,82 milliard de dollars, contre 3,12 milliards de dollars en 2022. Cette baisse s'explique par la réduction progressive des activités d'achat réalisées pour le compte du Mécanisme COVAX au profit de pays soutenus par l'Alliance Gavi et de partenaires autofinancés, et reflète la tendance à un retour à la normale des niveaux d'achat de vaccins antérieurs à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les activités d'achat offrent continuellement à l'UNICEF la possibilité de tirer profit de leur ampleur et d'influer sur le marché mondial des vaccins et autres produits destinés aux enfants et d'obtenir des prix avantageux aussi bien pour son propre compte que pour celui de ses partenaires.

D. Réserves et liquidités

Fonds et réserves

18. Les fonds et réserves s'établissaient à 1,33 milliard de dollars au 31 décembre 2023. Elles comprennent les réserves pour les engagements au titre des prestations

dues au personnel après la cessation de service (1,21 milliard de dollars), les services d'achat (2 millions de dollars), le Fonds de roulement (48 millions de dollars), le Fonds Dynamo autorenouvelable (25 millions de dollars) et le Fonds de recouvrement des coûts (43 millions de dollars).

Réserve de ressources ordinaires

19. L'UNICEF s'est conformé à la décision 2020/22 du Conseil d'administration, dans laquelle l'organisation est encouragée à maintenir le niveau des ressources ordinaires à un seuil minimum équivalant à trois mois de dépenses.

IV. Prévisions financières pour la période 2024-2027

20. On trouvera dans la présente section les prévisions financières de l'UNICEF pour la période 2024-2027. Il s'agit des recettes et dépenses prévisionnelles et des soldes de clôture correspondants pour les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que des estimations concernant les fonds d'affectation spéciale. Conformément à la décision 2021/19 du Conseil d'administration, la présentation des prévisions financières a été harmonisée avec celle du plan de ressources intégré qui figure dans le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2022-2025, et l'utilisation prévue des ressources est présentée selon les catégories de la classification des coûts harmonisée qui est employée par les conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

21. Les projections financières constituent un cadre pour l'échelonnement par année des prévisions de dépenses financées au moyen des ressources ordinaires et permettent d'inscrire dans le contexte de la situation financière les montants qui seront demandés à l'avenir au Conseil d'administration au titre des programmes.

A. Recettes

22. L'UNICEF évalue en permanence les incidences de l'économie mondiale, qui se remet de la pandémie de COVID-19 et subit un ralentissement généralisé plus marqué que prévu, une inflation sans précédent depuis plusieurs décennies et un resserrement des conditions financières dans la plupart des régions, sans oublier les conflits et les crises humanitaires qui se poursuivent dans de nombreuses régions du monde. Bien que l'aide publique au développement ait été maintenue et soit restée stable afin de répondre à des situations d'urgence soudaines et à des besoins humanitaires, les changements politiques intervenus dans certains pays donateurs font peser une pression sur cette forme d'assistance. En outre, 2024 est une année électorale historique. Les élections qui sont prévues dans plus de 50 pays pourraient contribuer à l'instabilité géopolitique et économique. Le présent cadre financier présente donc des perspectives financières prudentes pour la période 2024-2027, et l'évolution de la situation fera l'objet d'un suivi serré.

23. Pour l'année 2024, le montant total des recettes devrait atteindre 8,7 milliards de dollars, soit 3 % de plus que les estimations approuvées par le Conseil d'administration en 2023.

24. Sur la base des consultations tenues avec les principaux donateurs, dont des gouvernements, des partenaires du secteur privé et les comités nationaux pour l'UNICEF, les recettes annuelles pour la période 2024-2027 devraient diminuer de 2 % en 2024 par rapport à celles de 2023, principalement en raison du recul des

financements thématiques souples accordés à l'aide humanitaire en Ukraine et d'une diminution progressive du financement de l'Accélérateur ACT. Les recettes annuelles devraient se maintenir à un niveau similaire en 2025 avant d'augmenter légèrement, de 1 % en 2026 et de 2 % en 2027 en glissement annuel.

25. On parviendra à maintenir le niveau des recettes en montrant que l'on obtient des résultats et que les fonds disponibles sont utilisés au mieux, ainsi qu'en continuant d'investir dans les activités de mobilisation des ressources et les campagnes d'information coordonnées. Les ressources mobilisées seront affectées en priorité aux programmes de coopération de pays et contribueront à améliorer la situation des enfants et les résultats obtenus en leur faveur.

26. Le montant des autres ressources devrait diminuer de 1 % en 2024 par rapport à 2023, diminuer encore de 1 % en 2025, puis augmenter de 1 % en 2026 et en 2027 en glissement annuel. La part des contributions du secteur privé versées au titre des autres ressources dans le montant total des recettes de l'UNICEF devrait augmenter, passant de 18 % en 2024 à 20 % en 2027.

27. Le montant total des recettes au titre des ressources ordinaires devrait diminuer de 8 % en 2024 par rapport à 2023, puis augmenter de 2 % en 2025, rester stable en 2026 et augmenter de 3 % en 2027. Les ressources ordinaires provenant des contributions volontaires devraient diminuer de 43 millions de dollars en 2024 par rapport au montant effectif des recettes en 2023, puis augmenter en moyenne de 35 millions de dollars par an au cours de la période 2025-2027.

28. Dans le contexte actuel, il est toujours aussi crucial de disposer de ressources ordinaires pour répondre aux besoins de tous les enfants et assurer le respect de leurs droits, pérenniser les effets des activités, innover et faire face rapidement aux situations nationales ou régionales, y compris aux situations d'urgence. Ces ressources de base permettent à l'UNICEF d'affecter les fonds en fonction des priorités pour atteindre les objectifs du Plan stratégique et les objectifs de développement durable. L'augmentation des ressources ordinaires provenant du secteur public est un élément central du pacte de financement entre le système des Nations Unies pour le développement et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

29. L'UNICEF continue de donner la priorité aux stratégies qui permettent de pérenniser et d'accélérer la mobilisation des ressources ordinaires, dont une action à l'échelle de l'organisation visant à mettre en évidence et à faire mieux comprendre le rôle essentiel des ressources ordinaires, et des approches ciblées ayant pour but de convaincre davantage de partenaires de contribuer aux ressources ordinaires, ce qui devrait permettre de diversifier la base de financement. Les prévisions relatives aux ressources ordinaires sont présentées dans le tableau 1 de l'annexe.

B. Dépenses

30. Les prévisions de dépenses pour 2024-2027 ont été révisées sur la base des dernières projections concernant les recettes.

31. En 2024, le montant total des dépenses devrait augmenter de 7 % par rapport aux dépenses effectives de 2023, passant de 8,40 milliards de dollars à 9,00 milliards de dollars, en raison de la hausse prévue des dépenses afférentes aux programmes de pays.

32. Comme indiqué dans le tableau 2 de l'annexe, le montant annuel total estimatif des dépenses dépassera celui des recettes durant la période 2024-2027. Le solde

excédentaire accumulé au cours des années précédentes, où les recettes étaient supérieures aux montants prévus, sera utilisé pour couvrir ces déficits.

Dépenses imputées sur les ressources ordinaires

33. Les principales composantes des dépenses estimatives financées au moyen des ressources ordinaires pour la période 2024-2027 sont : a) les activités de développement, qui comprennent i) les programmes et ii) les activités visant l'efficacité du développement ; b) les activités de gestion ; c) les activités indépendantes de contrôle et de vérification ; d) les activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies ; e) les activités entreprises à des fins spéciales, notamment la collecte de fonds auprès du secteur privé.

Programmes

34. Les ressources ordinaires et les fonds thématiques contribuent directement à l'efficacité des programmes en favorisant une planification à plus long terme et en réduisant les coûts de transaction. Ce sont des fonds de premier ordre, car ils offrent une flexibilité qui permet à l'UNICEF d'atteindre les enfants dans le monde entier. En Éthiopie, par exemple, les investissements systématiques réalisés au fil des ans dans les ressources ordinaires ont permis de renforcer les capacités du personnel des services sociaux. En 2023, les ressources ordinaires ont permis de financer directement le déploiement de 15 % des travailleurs sociaux, y compris dans les points chauds de l'actualité humanitaire, ainsi que leur formation. Près de 600 000 enfants et 345 000 femmes ont bénéficié de services de protection, ce qui a contribué à réduire de 27 % les mariages d'enfants dans les zones touchées par la sécheresse entre 2022 et 2023. En 2023, en Haïti, les ressources ordinaires prélevées sur le Fonds de programmation pour les secours d'urgence ont permis de pallier le grave manque de financement de l'aide humanitaire et de déployer des fournitures essentielles pour l'approvisionnement en eau potable pour 1,14 million d'enfants et leurs familles, ainsi que des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi et des kits contre le choléra. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence a également permis à 72 000 étudiantes et étudiants d'avoir accès à des ressources pédagogiques individuelles.

35. Sur la base des projections de recettes présentées dans le tableau 1, l'UNICEF a légèrement augmenté ses prévisions de dépenses au titre des ressources ordinaires, qui restent à des niveaux abordables. Les programmes mondiaux et régionaux ont également été ajustés aux nouvelles exigences en matière d'exécution des programmes. Du fait de l'augmentation des situations d'urgence et de la nécessité d'une réponse adaptée, les dépenses annuelles du Fonds pour les interventions d'urgence ont été maintenues au plafond actuellement approuvé de 75 millions de dollars par an de 2023 à 2026. De même, les ressources ordinaires destinées au budget institutionnel restent faibles en raison de l'augmentation du recouvrement des coûts résultant de l'accroissement des dépenses liées à la mise en œuvre des programmes financés par les autres ressources. Cette réduction de l'apport de ressources ordinaires au budget institutionnel permet d'allouer des ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays. L'allocation des ressources ordinaires aux programmes de pays obéira au système d'allocation, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration dans ses décisions 2008/15 et 2013/20, qui donne la priorité aux pays dont les besoins sont les plus importants.

36. Comme le montre le tableau 4, au début de l'année 2024, les dépenses afférentes aux programmes de pays en cours devant être financées au moyen des ressources ordinaires étaient estimées à 2,23 milliards de dollars pour la période 2024-2027. Le montant des ressources ordinaires destinées au financement des programmes qu'il est

demandé au Conseil d'administration d'approuver en 2024 s'élève à 1,00 milliard de dollars pour les cycles de programmation commençant en 2025.

37. Le montant des ressources ordinaires demandé dans les descriptifs de programmes de pays que le Conseil d'administration doit approuver en 2025 est estimé à 920 millions de dollars pour les cycles de programmation commençant en 2026. Le montant des prévisions de dépenses afférentes aux programmes sera examiné et ajusté régulièrement compte tenu de l'actualisation des données relatives aux recettes prévues.

Budget institutionnel

38. Le budget institutionnel est le budget afférent aux activités visant l'efficacité du développement, aux activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies, aux activités de gestion, aux activités indépendantes de contrôle et de vérification et aux activités entreprises à des fins spéciales (dépenses d'investissement). Il est financé au moyen des ressources ordinaires, des autres ressources et du recouvrement de coûts.

39. À sa deuxième session ordinaire de 2021, le Conseil d'administration a approuvé un budget institutionnel quadriennal de 2,74 milliards de dollars destiné à financer l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF pendant la période 2022-2025. Dans le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2024/AB/L.6), l'UNICEF a demandé au Conseil d'administration d'approuver une modeste augmentation de 24 millions de dollars du budget institutionnel et d'ainsi le porter à 2,76 milliards de dollars pour la période 2022-2025, l'objectif étant de renforcer les activités indépendantes de contrôle et de vérification et de stimuler les dépenses d'investissement à des fins spéciales. Les prévisions de dépenses qui figurent dans le budget institutionnel tiennent compte de ces ajustements.

Fonction d'évaluation

40. La fonction d'évaluation de l'UNICEF oriente la programmation et la prise de décisions en permettant d'évaluer et de valider en toute indépendance et en toute impartialité les choix stratégiques, l'exécution des programmes et les résultats obtenus en faveur des enfants, ainsi que d'obtenir des avis sur les enseignements tirés de l'expérience, l'efficacité et l'efficience opérationnelles. Elle favorise en outre la transparence et le respect du principe de responsabilité à l'égard des parties prenantes, dont les donateurs, les gouvernements et les communautés, en démontrant l'engagement de l'organisation à produire des résultats et à maximiser l'impact des ressources affectées.

41. En 2018, l'UNICEF a créé le Fonds de financement commun consacré aux activités d'évaluation pour assurer à la fonction d'évaluation un financement plus important et prévisible. À la mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour la période 2022-2025, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation du Fonds, qui est passé de 21,5 millions de dollars à 30,5 millions de dollars pour la période quadriennale. Ainsi, à partir de 2025, le montant affecté à la fonction d'évaluation dans le budget institutionnel sera d'environ 11,0 millions de dollars par an. En 2017, avant l'établissement du Fonds, ce montant n'était que de 1,8 million de dollars par an. Les ressources du budget institutionnel servant à financer les activités d'évaluation sont prises en compte dans le tableau 2 de l'annexe, dans les catégories de coûts intitulées « activités indépendantes de contrôle et de vérification » (8,9 millions de dollars) et « efficacité du développement » (2,1 millions de dollars). Le tableau est fondé sur l'hypothèse que le montant de 11,0 millions de dollars affecté à la fonction d'évaluation en 2025 sera maintenu en 2026 et en 2027.

42. Le budget institutionnel vise à fournir les capacités minimales nécessaires au bon déroulement des activités d'évaluation. Il finance ainsi environ 42 postes d'évaluation au siège et dans les bureaux régionaux. Quant aux activités d'évaluation menées au niveau national, elles sont principalement financées au moyen des ressources du programme de pays, y compris les ressources ordinaires, les autres ressources affectées aux opérations ordinaires et les autres ressources affectées aux opérations d'urgence. En 2023, le montant total des dépenses d'évaluation s'est élevé à 45,0 millions de dollars, dont 12,5 millions de dollars issus du budget institutionnel, 13,5 millions de dollars issus des ressources ordinaires (10,2 millions de dollars provenant des programmes de pays et 3,3 millions de dollars des programmes mondiaux et régionaux pour le Bureau de l'évaluation) et 19 millions de dollars issus des autres ressources.

43. Il a été difficile d'accorder la priorité à l'évaluation dans les situations où les activités étaient financées au moyen des autres ressources. En 2023, les dépenses d'évaluation représentaient 2 % du montant total des dépenses afférentes aux programmes financées au moyen des ressources ordinaires et moins de 0,5 % du montant total des dépenses afférentes aux programmes financées au moyen des autres ressources. Pour accroître le financement de l'évaluation au moyen des autres ressources, l'UNICEF veillera, dans la mesure du possible et selon qu'il convient, à ce que l'évaluation soit correctement budgétisée dans les propositions soumises à ce titre. L'UNICEF s'efforcera également d'accorder la priorité au financement des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, car elles permettent de fournir à la fonction d'évaluation des données de grande qualité sur l'impact.

Recouvrement des coûts

44. Le budget intégré pour 2022-2025 et les prévisions financières actualisées ont été établis à l'aide de la méthode et des taux de recouvrement des coûts arrêtés dans la politique globale conjointe de recouvrement des coûts approuvée dans la décision 2020/24 du Conseil d'administration. Conformément à la méthode de recouvrement approuvée, à compter de 2022, le recouvrement des coûts au titre des autres ressources sert à financer les activités de gestion, les activités indépendantes de contrôle et de vérification et les activités entreprises à des fins spéciales (dépenses d'investissement) inscrites au budget institutionnel.

45. En 2023, les activités de gestion, les activités indépendantes de contrôle et de vérification et les activités entreprises à des fins spéciales (dépenses d'investissement) étaient entièrement financées par le recouvrement des coûts. La proportion de ressources ordinaires allouées au budget institutionnel était de 27 %, ce qui a permis d'augmenter les fonds disponibles pour l'exécution des programmes de pays.

46. En 2023, vu le nombre important d'interventions humanitaires et le niveau élevé des dépenses afférentes aux programmes, le montant du recouvrement total des coûts a dépassé le montant prévu pour l'année. Une partie des fonds excédentaires a été transférée à un fonds de recouvrement des coûts nouvellement créé. Il s'agit d'un mécanisme supplémentaire établi en 2023 pour financer ou combler les déficits de ressources, renforcer la capacité opérationnelle et assurer une exécution efficace des programmes, en particulier lorsque les capacités de base sont gravement limitées. Pour plus de détails, voir le tableau 9 de l'annexe.

Dépenses imputées sur les autres ressources

47. Les prévisions concernant les dépenses financées au moyen des autres ressources, qui figurent dans le tableau 5, témoignent des efforts déployés pour accélérer la mise en œuvre des programmes. Le montant estimatif des dépenses

afférentes aux programmes financées au moyen des autres ressources a été révisé en tenant compte des recettes prévues au titre des autres ressources pour la période 2024-2027.

C. Réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel

48. L'UNICEF constitue des réserves pour financer les engagements au titre des avantages du personnel, qui comprennent l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées à la cessation de service.

49. À la suite de consultations avec le Conseil d'administration et du passage aux Normes comptables internationales du secteur public, qui disposent que les engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi doivent être intégralement comptabilisés, l'UNICEF a mis en œuvre une stratégie de financement rigoureuse de ces engagements. Les réserves correspondant à ces engagements sont ainsi progressivement constituées à partir des sources de financement sur lesquelles sont imputées les dépenses afférentes aux postes. Au 31 décembre 2023, le passif actuariel s'établissait à 1,3 milliard de dollars et les réserves accumulées représentaient 1,2 milliard de dollars (taux de couverture de 95 %). Pour la période 2024-2027, 60 millions de dollars supplémentaires seront transférés des ressources ordinaires aux engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service. Comme le montre le tableau 3 de l'annexe, le financement des réserves devrait passer de 1,24 milliard de dollars en 2024 à 1,28 milliard de dollars en 2027. Cette augmentation du financement permettra de couvrir intégralement les engagements correspondants, la couverture passant de 95 % en 2023 à 100 % en 2027. La couverture dépasse ainsi l'objectif de la stratégie de financement de l'UNICEF, qui est de 80 % d'ici à 2025, essentiellement du fait d'une réduction des engagements résultant des récentes évaluations actuarielles menées par les Nations Unies. On notera que le niveau des engagements peut varier et qu'il augmentera probablement dans un avenir proche, comme en témoignent les tendances récentes observées dans les évaluations actuarielles.

50. L'UNICEF continuera d'évaluer l'efficacité de la stratégie et d'y apporter les ajustements nécessaires compte tenu de l'évolution des variables financières, et fournira des informations à jour au Conseil d'administration dans les prévisions financières actualisées.

D. Réserves de ressources ordinaires et autres fonds

51. L'UNICEF s'est conformé à la décision 2020/22 du Conseil d'administration, dans laquelle l'organisation est encouragée à maintenir le niveau des ressources ordinaires à un seuil minimum équivalant à trois mois de dépenses. Des fonds seront prélevés sur cette réserve pour stabiliser les opérations suivies de l'UNICEF si, soudainement, il n'y a plus de ressources disponibles, comme en cas de baisse inattendue des ressources ordinaires.

52. Par sa décision 2020/13, le Conseil d'administration a approuvé la création, au sein du compte des ressources ordinaires, d'un fonds de roulement (le tableau 7 de l'annexe donne des informations sur les montants effectifs de 2023 et les montants prévus pour 2024-2027) abondé selon un dispositif interne à ce compte au moyen d'une partie du produit des placements. Les projections se fondent sur l'hypothèse selon laquelle le Fonds de roulement sera entièrement capitalisé à la fin de 2027. Le Conseil d'administration a autorisé la Directrice générale, agissant avec l'avis du Contrôleur, à avancer des fonds issus du Fonds de roulement autorenewable à des

bureaux et divisions aux fins de la mise en œuvre des programmes de pays, afin d'assurer la continuité du financement des projets selon les paramètres établis en matière de gestion des risques, à condition que ces fonds soient remboursés pendant la période budgétaire.

53. On trouvera dans le tableau 8 de l'annexe des informations sur le Fonds Dynamo autorenewable établies selon la méthode comptable appliquée au budget, Fonds dont la création a été approuvée en 2021 par le Conseil d'administration (E/ICEF/2021/AB/L.1/Add.1). Sur la base des projections de recettes, l'UNICEF prévoit que le fonds Dynamo sera entièrement capitalisé d'ici à la fin de 2026. Ce fonds offre un mécanisme d'investissement ciblé et durable aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux qui permet de dynamiser les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé. Le Fonds Dynamo est financé au moyen des ressources ordinaires de l'UNICEF, des remboursements des pays bénéficiaires du Fonds et des contributions supplémentaires provenant de partenaires des secteurs public et privé. Les pays accèdent aux fonds sans intérêts, mais ils ont l'obligation de rembourser le capital dans un délai de trois ans à compter de la réception des fonds. Les fonds remboursés seront utilisés pour recapitaliser le fonds annuellement dans le respect des plafonds approuvés dans le budget.

54. Enfin, le tableau 9 présente des informations sur le Fonds de recouvrement des coûts, qui ont été établies selon la méthode comptable appliquée au budget. Créé par l'UNICEF en 2023, le Fonds comprend les fonds provenant du recouvrement des coûts, après déduction de ceux ayant servi aux composantes du budget institutionnel financées selon cette modalité. L'UNICEF utilisera le Fonds d'une manière semblable à celle employée par le FNUAP, c'est-à-dire pour combler les déficits de ressources résultant d'augmentations imprévues des dépenses imputées aux autres ressources.

V. Fonds de programmation pour les secours d'urgence

55. Au cours des dernières années, l'UNICEF et ses partenaires interinstitutions ont dû faire face à un nombre sans précédent de situations d'urgence, dont une pandémie mondiale. Aux quatre coins du monde, des situations d'extrême urgence mettent en péril l'enfance et la vie des enfants dans le cadre de crises complexes. Jamais auparavant l'organisation n'avait été appelée à répondre à des situations d'urgence d'une telle ampleur et d'une telle portée. Au cours de la dernière décennie, le montant de l'appel de l'UNICEF en faveur de l'action humanitaire pour les enfants a considérablement augmenté, passant de 2,9 milliards de dollars en 2014 à 11,1 milliards de dollars en 2023. L'objectif est de venir en aide à près de 140 millions d'enfants (contre 39,3 millions en 2014). Les conflits, les changements climatiques et les difficultés économiques sont les principaux moteurs de ces crises, que les catastrophes naturelles viennent exacerber. L'UNICEF a dû faire face à 412 crises dans 107 pays en 2023. L'organisation s'est ainsi heurtée à des difficultés d'accès et à des contraintes de financement, en particulier dans les zones de conflit, où réside près d'un enfant sur cinq. Guidés par le mandat de l'UNICEF et par les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance caractéristiques de l'action humanitaire, l'organisation et ses milliers de partenaires (gouvernements, organisations non gouvernementales locales et internationales, organisations de la société civile, universités, entreprises et autres organismes des Nations Unies) sont déterminés à répondre efficacement, en temps voulu et de manière prévisible aux besoins humanitaires.

56. Le financement global des secours d'urgence a augmenté au cours des dernières années, mais cette hausse ne s'est pas faite de manière uniforme. L'équité est en jeu. Comme indiqué au paragraphe 9 du présent document, de nombreuses situations

d'urgence restent largement sous-financées, ce qui menace la survie et la protection des enfants et des femmes. En 2023, le niveau de financement global de l'intervention humanitaire n'a permis de répondre qu'à 31 % des besoins de l'UNICEF en matière d'action humanitaire. Dans ces circonstances, il est crucial de pouvoir compter sur un financement pluriannuel souple et équitable des activités de base permettant une intervention humanitaire rapide et fondée sur des principes tout en renforçant la résilience des populations par la préparation et les mesures d'anticipation.

57. En 2023, les programmes humanitaires ont bénéficié de 289,6 millions de dollars de ressources ordinaires, le type de financement le plus flexible. Les ressources ordinaires contribuent notamment aux interventions humanitaires par l'intermédiaire du Fonds de programmation pour les secours d'urgence de l'UNICEF, qui permet d'accélérer l'acheminement des fonds vers les pays touchés dans les 48 heures suivant la survenue d'une crise. En 2023, ce fonds a permis à l'UNICEF d'octroyer 87,9 millions de dollars d'aide à 29 pays, soit une hausse de 22 % par rapport à 2022. La valeur record des prêts accordés en 2023 par le Fonds de programmation pour les secours d'urgence s'explique notamment par la survenue soudaine de plusieurs nouvelles situations d'urgence et la forte détérioration des crises actuelles et prolongées, qui ont entraîné une augmentation rapide des besoins des enfants.

58. En cas de catastrophe, quelques heures suffisent pour faire la différence entre la vie et la mort, en particulier pour les enfants, qui sont les plus vulnérables dans toutes les situations d'urgence. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence a toujours démontré son efficacité en tant que méthode de financement. Il permet de fait à l'UNICEF d'intervenir avant même que les donateurs les plus rapides ne puissent réagir. Le Fonds a été créé en 1971 pour permettre à l'UNICEF d'intervenir rapidement et efficacement dans les situations d'urgence. On l'appelait à l'époque le Fonds de réserve pour les secours d'urgence. On trouvera dans le tableau 10 de l'annexe des informations détaillées sur l'utilisation du Fonds pendant la période 2014-2024.

59. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence reste la source la plus rapide, la plus fiable et la plus adaptable de fonds d'urgence pour l'UNICEF, et il fait donc partie intégrante de la capacité d'intervention de l'organisation en cas d'urgence. Les fonds versés sont essentiellement des prêts accordés aux pays qui remplissent les conditions requises en attendant les contributions des donateurs. Si aucune contribution n'est reçue, comme c'est parfois le cas dans les situations mettant la vie en danger, le prêt est considéré comme une subvention permanente et non remboursable. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence a largement réussi à atteindre son objectif. Depuis 2014, plus de 651,5 millions de dollars ont été versés à 116 régions et pays dans le cadre de plus de 329 affectations autorisées (voir tableau 11).

60. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence a joué un rôle essentiel dans les interventions d'urgence menées par l'UNICEF dans le monde, mais il ne suffit plus aujourd'hui à répondre aux besoins. Les sollicitations sont plus fréquentes et les montants demandés sont plus importants que jamais. Déjà, alors qu'à peine un quart de l'exercice biennal s'est écoulé, plus de la moitié du montant autorisé a été versé. En conséquence, l'UNICEF ne peut plus garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour répondre aux besoins les plus urgents des enfants dans les premières heures d'une crise, où qu'elle se produise. Vu les situations d'urgence à grande échelle qui dominent le paysage humanitaire, le montant des ressources qui sont sollicitées en continu est énorme.

61. L'UNICEF propose donc de relever le plafond du Fonds de 75 millions de dollars à 95 millions de dollars par an (soit moins de 7 % des recettes prévues au titre

des ressources ordinaires en 2024 et moins de 4 % des recettes affectées aux opérations d'urgence en 2024). Ces fonds seraient affectés sur la base des critères existants pour le Fonds et financés à partir des ressources existantes.

VI. Projet de décision

62. L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2024-2027 figurant dans le document portant la cote [E/ICEF/2024/AB/L.8](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;
2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2024-2027 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 920 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2025, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables ;
3. *Approuve également* l'augmentation, à compter de 2024, du plafond annuel du Fonds de programmation pour les secours d'urgence, qui sera porté à 95 millions de dollars. L'augmentation sera financée au moyen des ressources existantes et visera à accroître la capacité de l'UNICEF à répondre efficacement, de manière prévisible et en temps voulu aux besoins des enfants et des femmes touchés par des urgences humanitaires ;
4. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel.

Annexe

Tableaux : prévisions financières¹

1. Prévisions de recettes de l'UNICEF
2. Plan de ressources intégré : ressources ordinaires et autres ressources
3. Prévisions financières de l'UNICEF : ressources ordinaires
4. Ressources ordinaires : échelonnement des prévisions de dépenses au titre des programmes, année par année
5. Prévisions financières de l'UNICEF : ressources autres que les ressources ordinaires
6. Prévisions financières de l'UNICEF : fonds d'affectation spéciale (activités relatives aux services d'achat)
7. Fonds de roulement
8. Fonds Dynamo autorenewable
9. Fond de recouvrement des coûts
10. Utilisation du Fonds de programmation pour les secours d'urgence (2014 à mai 2024)
11. Pays/régions/siège recevant un financement du Fonds de programmation pour les secours d'urgence (2014 à mai 2024)

¹ Les différences d'arrondi peuvent avoir une incidence sur les totaux indiqués dans les tableaux 1 à 10.

Tableau 1
Prévisions de recettes de l'UNICEF

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2023	Montant effectif 2023	Montant estimatif 2024	Montant prévu		
				2025	2026	2027
Ressources ordinaires						
Gouvernements	526	539	519	529	526	534
Secteur privé	753	733	710	738	768	799
Recettes diverses	170	299	210	200	170	170
Total (ressources ordinaires)	1 449	1 571	1 439	1 467	1 464	1 503
<i>Variation (en pourcentage)</i>	9 %	19 %	(8) %	2 %	0 %	3 %
Autres ressources (affectées aux opérations ordinaires)						
Gouvernements	1 732	2 160	1 670	1 657	1 673	1 700
Partenariats programmatiques mondiaux	852	601	1 107	1 065	1 003	1 042
Secteur privé	866	859	905	951	998	1 048
Arrangements interorganisations	520	775	1 036	1 056	1 066	1 012
Total partiel — autres ressources (affectées aux opérations ordinaires)	3 969	4 396	4 718	4 729	4 740	4 802
<i>Variation (en pourcentage)</i>	(5) %	6 %	7 %	0 %	0 %	1 %
Autres ressources (affectées aux opérations d'urgence)						
Gouvernements	2 108	2 197	1 930	1 834	1 918	1 941
Partenariats programmatiques mondiaux	252	48	26	51	51	51
Secteur privé	396	476	392	400	408	416
Arrangements interorganisations	200	233	198	195	195	195
Total partiel (autres ressources affectées aux opérations d'urgence)	2 956	2 954	2 546	2 480	2 572	2 603
<i>Variation (en pourcentage)</i>	(23) %	(23) %	(14) %	(3) %	4 %	1 %
Total (ressources ordinaires)	6 925	7 349	7 263	7 209	7 311	7 405
<i>Variation (en pourcentage)</i>	(13) %	(8) %	(1) %	(1) %	1 %	1 %
Total des recettes	8 374	8 920	8 702	8 676	8 775	8 908
<i>Variation (en pourcentage)</i>	(10) %	(4) %	(2) %	0 %	1 %	2 %

Tableau 2

Plan de ressources intégré : ressources ordinaires et autres ressources

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2023	Montant effectif 2023	Montant estimatif 2024	Montant prévu		
				2025	2026	2027
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	3 733	3 733	4 059	3 667	3 219	2 478
Recettes						
Contributions	8 204	8 622	8 492	8 476	8 605	8 738
Recettes diverses	170	299	210	200	170	170
Total des recettes	8 374	8 920	8 702	8 676	8 775	8 908
Remboursement des impôts : ajustement	(20)	(29)	(30)	(30)	(30)	(30)
Transfert au Fonds de roulement	(20)	(20)	(20)	(20)	(7)	(6)
Transfert au Fonds Dynamo	(19)	(39)	(30)	(30)	(30)	–
Transfert aux engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service	(50)	(50)	(30)	–	(15)	(15)
Total disponible	11 998	12 515	12 652	12 263	11 912	11 335
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	7 675	7 528	8 027	8 083	8 444	8 444
<i>Programmes de pays</i>	7 244	7 162	7 553	7 603	7 964	7 964
<i>Programme mondial et régional</i>	431	367	474	480	480	480
A.2 Efficacité du développement	190	186	185	185	206	206
Total partiel	7 865	7 714	8 212	8 268	8 650	8 650
B. Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	10	11	9	9	11	11
C. Activités de gestion	440	398	458	445	451	451
D. Activités indépendantes de contrôle et de vérification	25	22	27	34	35	35
E. Activités entreprises à des fins spéciales						
E.1 Dépenses d'investissement	45	23	44	43	41	41
E.2 Collecte de fonds dans le secteur privé	226	233	235	245	246	246
Total partiel	271	256	279	288	287	287
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D + E.1)	709	640	723	716	744	744
Budget intégré (A + B + C + D + E)	8 610	8 401	8 985	9 044	9 434	9 434
Nouveaux montants reçus de/(versés à des) réserves		(56)				
Solde de clôture (hors réserves)	3 387	4 059	3 667	3 219	2 478	1 901

	<i>Montant prévu 2023</i>	<i>Montant effectif 2023</i>	<i>Montant estimatif 2024</i>	<i>Montant prévu</i>		
				<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
Fonds et réserves						
Engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service	1 117	1 213	1 243	1 243	1 258	1 280
Services d'achat	2	2	2	2	2	2
Fonds de roulement	53	48	48	48	50	51
Fonds Dynamo	39	25	16	16	28	18
Fond de recouvrement des coûts	–	43	23	–	–	–
Total	1 211	1 331	1 332	1 309	1 338	1 351

Tableau 3
Prévisions financières de l'UNICEF : ressources ordinaires

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2023	Montant effectif 2023	Montant estimatif 2024	Montant prévu		
				2025	2026	2027
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	655	655	796	573	442	372
Recettes						
Contributions	1 279	1 272	1 229	1 267	1 294	1 333
Recettes diverses	170	299	210	200	170	170
Total des recettes	1 449	1 571	1 439	1 467	1 464	1 503
Remboursement des impôts : ajustement	(20)	(29)	(30)	(30)	(30)	(30)
Transfert au Fonds de roulement	(20)	(20)	(20)	(20)	(7)	(6)
Transfert au Fonds Dynamo	(19)	(39)	(30)	(30)	(30)	–
Transfert aux engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service	(50)	(50)	(30)	–	(15)	(15)
Total disponible	1 995	2 088	2 125	1 960	1 824	1 824
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	1 068	962	1 130	1 103	1 044	1 044
<i>Programmes de pays</i>	994	893	1 050	1 023	964	964
<i>Programme mondial et régional</i>	74	69	80	80	80	80
A.2 Efficacité du développement	177	162	185	185	190	190
Total partiel	1 245	1 124	1 315	1 288	1 234	1 234
B. Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	10	9	9	9	10	10
C. Activités de gestion	51	–	35	20	13	13
D. Activités indépendantes de contrôle et de vérification	7	–	6	12	8	8
E. Activités entreprises à des fins spéciales						
E.1 Dépenses d'investissement	19	–	24	23	21	21
E.2 Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé	161	160	163	166	166	166
Total partiel	180	160	187	189	187	187
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D + E.1)	265	171	259	249	242	242
Budget intégré (A + B + C + D + E)	1 493	1 292	1 552	1 518	1 452	1 452
Solde de clôture (hors réserves)	503	796	573	442	372	372
Fonds et réserves						
Engagements au titre des prestations dues au personnel après la cessation de service	1 117	1 213	1 243	1 243	1 258	1 280
Services d'achat	2	2	2	2	2	2
Fonds de roulement	53	48	48	48	50	51

E/ICEF/2024/AB/L.8

	<i>Montant prévu 2023</i>	<i>Montant effectif 2023</i>	<i>Montant estimatif 2024</i>	<i>Montant prévu</i>		
				<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
Fonds Dynamo	39	25	16	16	28	18
Fond de recouvrement des coûts	–	43	23	–	–	–
Total	1 211	1 331	1 332	1 309	1 338	1 351

Tableau 4

Ressources ordinaires : échelonnement des prévisions de dépenses au titre des programmes, année par année

(En millions de dollars des États-Unis)

	2024	2025	2026	2027	Après 2027	Total des montants recommandés
Programmes						
1. Programmes de pays approuvés au cours d'années précédentes	790	665	441	301	29	2 226
2. Nouveaux programmes de pays à soumettre au Conseil d'administration à ses sessions de 2024	s.o.	211	197	197	394	999
3. Nouveaux programmes de pays à établir pour soumission au Conseil d'administration à ses sessions de 2025	s.o.	s.o.	184	184	552	920
4. Nouveaux programmes de pays à établir pour soumission au Conseil d'administration à ses sessions de 2026	s.o.	s.o.	s.o.	140	564	704
5. Montant mis en réserve	66	72	67	67
Total partiel	856	948	889	889
6. Ressources supplémentaires nécessaires au titre des opérations d'urgence	75	75	75	75
Total partiel	931	1 023	964	964
7. Programme mondial et régional	80	80	80	80
Total	1 011	1 103	1 044	1 044

Tableau 5

Prévisions financières de l'UNICEF : ressources autres que les ressources ordinaires

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant prévu 2023	Montant effectif 2023	Montant estimatif 2024	Montant prévu		
				2025	2026	2027
1. Ressources disponibles						
Solde d'ouverture	3 077	3 077	3 263	3 094	2 777	2 106
Recettes						
Contributions	6 925	7 349	7 263	7 209	7 311	7 405
Total des recettes	6 925	7 349	7 263	7 209	7 311	7 405
Total disponible	10 002	10 427	10 527	10 303	10 088	9 511
2. Utilisation des ressources						
A. Développement						
A.1 Programmes	6 608	6 566	6 897	6 980	7 400	7 400
<i>Programmes de pays</i>	6 250	6 269	6 503	6 580	7 000	7 000
<i>Programme mondial et régional</i>	358	298	394	400	400	400
A.2 Efficacité du développement	13	24	–	–	16	16
Total partiel	6 620	6 590	6 897	6 980	7 416	7 416
B. Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	–	1	–	–	1	1
C. Activités de gestion^a	388	398	423	425	438	438
D. Activités indépendantes de contrôle et de vérification^a	17	22	21	22	27	27
E. Activités entreprises à des fins spéciales						
E.1 Dépenses d'investissement ^a	26	23	20	20	20	20
E.2 Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé	66	73	72	79	80	80
Total partiel	92	96	92	99	100	100
Budget institutionnel (A.2 + B + C + D + E.1)	444	469	464	467	502	502
Budget intégré (A + B + C + D + E)	7 118	7 108	7 433	7 526	7 982	7 982
Nouveaux montants reçus de/(versés à des) réserves		(56)				
Solde de clôture (hors réserves)	2 885	3 263	3 094	2 777	2 106	1 529

^a Les montants tiennent compte de l'utilisation des montants obtenus grâce au recouvrement des coûts au titre des autres ressources pour financer les activités de gestion et les dépenses d'investissement.

Tableau 6
Prévisions financières de l'UNICEF : fonds d'affectation spéciale (activités relatives aux services d'achat)

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montant prévu 2023</i>	<i>Montant effectif 2023</i>	<i>Montant estimatif 2024</i>	<i>Montant prévu</i>		
				<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
1. Solde d'ouverture	3 124	3 124	1 817	1 817	1 817	1 817
2. Encaissements	1 382	707	2 629	2 560	2 738	2 787
3. Décaissements	3 082	2 014	2 629	2 560	2 738	2 787
4. Solde de clôture	1 424	1 817	1 817	1 817	1 817	1 817

Tableau 7

Fonds de roulement

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Fonds de roulement</i>	<i>Montant prévu 2023</i>	<i>Montant effectif 2023</i>	<i>Montant prévu</i>			
			<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
Solde d'ouverture	33	33	48	48	48	50
À ajouter : transfert au Fonds de roulement	20	20	20	20	7	6
À déduire : allocation	0	10	30	40	40	40
À ajouter : remboursement	0	5	10	20	35	35
Solde de clôture	53	48	48	48	50	51

Tableau 8
Fonds Dynamo autorenewable

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Fonds Dynamo</i>	<i>Montant prévu 2023</i>	<i>Montant effectif 2023</i>	<i>Montant prévu</i>			
			<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
Solde d'ouverture	20	20	25	16	16	28
À ajouter : transfert au Fonds Dynamo	19	39	30	30	30	0
À déduire : allocation	0	37	46	50	50	50
À ajouter : remboursement	0	3	7	20	32	40
Solde de clôture	39	25	16	16	28	18

Tableau 9

Fond de recouvrement des coûts

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Fond de recouvrement des coûts</i>	<i>Montant prévu 2023</i>	<i>Montant effectif 2023</i>	<i>Montant prévu</i>			
			<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
Solde d'ouverture	0	0	43	23	0	0
À ajouter : transfert au Fonds de recouvrement des coûts	0	56	0	0	0	0
À déduire : allocation	0	13	20	23	0	0
À ajouter : remboursement	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture	0	43	23	0	0	0

Tableau 10
Utilisation du Fonds de programmation pour les secours d'urgence (2014 à mai 2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Total affecté</i>	<i>Montant remboursé</i>	<i>Montant net utilisé</i>	<i>Nombre de pays/régions</i>
2014	76 146	31 654	44 492	20
2015	32 898	21 967	10 931	23
2016	38 245	24 983	13 262	38
2017	88 574	45 653	42 921	32
2018	67 075	33 680	33 395	35
2019	68 528	28 466	40 062	29
2020	46 402	21 634	24 768	59
2021	50 418	30 051	20 367	27
2022	72 161	27 505	44 656	37
2023	87 869	16 833	71 037	29
Mai 2024	23 199	–	23 199	10
Total	651 515	282 425	369 090	

Tableau 11
Pays/régions/siège recevant un financement du Fonds de programmation pour les secours d'urgence (2014 à mai 2024)

Pays

Afghanistan	Honduras	République démocratique populaire lao
Algérie	Inde	République dominicaine
Angola	Indonésie	République populaire démocratique de Corée
Arménie	Iran (République islamique d')	République-Unie de Tanzanie
Azerbaïdjan	Iraq	Rwanda
Bangladesh	Jamaïque	Sénégal
Barbade (programme multipays pour les Caraïbes orientales)	Jordanie	Sierra Leone
Bélarus	Kenya	Somalie
Belize	Kirghizistan	Soudan
Bénin	Lesotho	Soudan du Sud
Bolivie (État plurinational de)	Liban	Sri Lanka
Bosnie-Herzégovine	Libéria	Tadjikistan
Brésil	Libye	Tchad
Burkina Faso	Macédoine du Nord	Thaïlande
Burundi	Madagascar	Timor-Leste
Cambodge	Malaisie	Togo
Cameroun	Malawi	Türkiye
Chine	Mali	Ukraine
Colombie	Maroc	Venezuela (République bolivarienne du)
Comores	Mauritanie	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Mexique	Yémen
Cuba	Mongolie	Zambie
Djibouti	Monténégro	Zimbabwe
Égypte	Mozambique	
El Salvador	Myanmar	<u>Régions</u>
Équateur	Namibie	Afrique de l'Est et australe
Érythrée	Népal	Afrique de l'Ouest et centrale
Eswatini	Nicaragua	Amérique latine et Caraïbes
État de Palestine	Niger	Asie de l'Est et Pacifique
Éthiopie	Nigéria	Europe et Asie centrale
Fidji (programme multipays des îles du Pacifique)	Ouganda	Moyen-Orient et Afrique du Nord
Gambie	Pakistan	
Grèce	Panama	<u>Siège</u>
Guatemala	Papouasie–Nouvelle-Guinée	Bureau des programmes d'urgence
Guinée	Paraguay	Division de la communication mondiale et du plaidoyer
Guinée équatoriale	Pérou	Division de la gestion et de l'administration financières
Guinée-Bissau	Philippines	Division de l'approvisionnement
Guyana et Suriname	République arabe syrienne	Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi
Haïti	République centrafricaine	
	République de Moldova	Division des ressources humaines
	République démocratique du Congo	Groupe des programmes